

Les principaux chiffres en paie pour 2026

SMIC HORAIRE BRUT = 12,02 €

SMIC MENSUEL BRUT (BASE 35 H PAR SEMAINE) = 1 823.07 €

Plafond de la Sécurité Sociale 2026

- Plafond annuel : 48 060 €
- Plafond mensuel : 4 005 €
- Plafond journalier : 220 €

Hausse de la cotisation patronale d'assurance vieillesse
sécurité sociale déplafonnée de 2,02 % à 2,11 %



Refonte de la réduction générale des cotisations

- Nouveau nom : Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU)
- Nouvelle formule de calcul :

$$\text{TMIN} + (\text{TDELTA} \times [(1/2) \times (3 \times (\text{SMIC CALCULÉ POUR UN AN} + (\text{SMIC HORAIRE} \times \text{NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES OU COMPLÉMENTAIRES})) / \text{RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE} - 1)] \times \text{P}$$

- Tmin : 0,0200 (seuil minimal d'exonération de 2 %)
- Tdelta : 0,3781 (FNAL à 0,10 %) ou 0,3821 (FNAL à 0,50 %)
- Valeur P (exposant) : 1,75



Valeur maximale du coefficient de réduction :

- 0,3981 pour les employeurs soumis à la FNAL à 0,10 %
- 0,4021 pour les employeurs soumis à la FNAL à 0,50 %

Cotisation AGS : pas de changement de taux au 01/01/2026 soit 0.25 %

Elargissement de la déduction patronale sur les heures supplémentaires aux entreprises de plus de 250 salariés

- 1,50 € pour les entreprises de moins de 20 salariés
- 0,50 € pour les entreprises de plus de 20 salariés

Minimum garanti = 4,25 €

Gratification stagiaire = 4,50 €

